

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : FETES TRADITIONNELLES – Corso - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes

Monsieur Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2010, le corso des Fêtes de Bayonne sera composé de 9 chars. Le thème retenu s'intitule «Contes et Légendes ».

Sept associations se sont manifestées pour réaliser un char. Il s'agit de :

- 1) Euskaldun Buruak
- 2) Pena Baiona
- 3) Grand Hargous Aventure
- 4) Entente Castillon
- 5) Club Léo-Lagrange
- 6) Les Amis de Mouguerre
- 7) Association Choupista

Je vous propose de les retenir étant entendu que les deux dernières plateformes pourront faire l'objet d'une attribution ultérieure.

Afin que les réalisateurs puissent confectionner les chars, la ville de Bayonne met à leur disposition un local.

Celui-ci se situe dans une partie de l'immeuble cadastré AO 6, avenue de la division Leclerc, anciennement occupé par le service logistique.

Il convient en conséquence, d'établir une convention pour une période de six mois à compter du 1^{er} mars jusqu'au 31 août 2010 au bénéfice des associations participantes ci-dessus mentionnés. Cette convention prévoit également, tout au long de la réalisation des chars, l'intervention d'un organisme de contrôle ayant pour mission l'assistance et le conseil en termes de sécurité pour la confection des structures décoratives.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec les présidents des associations concernées les différentes conventions de mise à disposition sur la base de la convention type ci-annexée.

Par ailleurs, je vous demande de verser à chacun des 9 réalisateurs un acompte dont le montant est fixé en 2010 à 2 000 € pour la confection des chars (sachant que le prix total se monte à 3 000 €, à l'exception du gagnant du grand prix qui se verra attribuer une somme totale de 4 000 €). Le solde sera versé à l'issue des fêtes, après production du classement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.